

Que disent les experts sanitaires sur le téléphone mobile ?

« A ce jour, tous les avis d'experts sur les effets sanitaires de l'exposition aux ondes radio arrivent à la même conclusion : aucun effet négatif n'a été établi à des niveaux d'exposition aux ondes radio inférieurs aux recommandations internationales ».

Déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé, juillet 2005.

« Les travaux épidémiologiques et, surtout, les travaux expérimentaux récents sur les effets de l'exposition aux ondes émises par les antennes des téléphones mobiles (terminaux) ne permettent pas de conclure à leur caractère nocif, en l'état actuel des connaissances. Toutefois, la vigilance doit être maintenue et ce sujet nécessite la poursuite de travaux scientifiques ».

Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail, juin 2005.

« Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé. Néanmoins, cette hypothèse ne pouvant être définitivement exclue, les groupes d'experts invitent chacun à adopter une attitude inspirée du principe de précaution ».

Dépliant « Téléphones mobiles – Santé et Sécurité » du Ministère de la Santé et des Solidarités, mars 2007.

Pour en savoir plus :

- Organisation Mondiale de la Santé : www.who.int/peh-emf/fr/
- Ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr
- Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail : www.afsset.fr
- Agence Nationale des Fréquences : www.anfr.fr
- Fondation Santé et Radiofréquences : www.sante-radiofrquences.org
- AFOM : www.afom.fr

Créée en 2002, l'AFOM regroupe aujourd'hui 12 membres : Bouygues Telecom, Orange, SFR, Auchan Telecom, Breizh Telecom, Carrefour Mobile, Debitel, M6 Mobile, NRJ Mobile, Universal Mobile, Ten et Virgin Mobile.

AFOM – 23 rue d'Artois, 75008 Paris - www.afom.fr

Septembre 2007

Les membres de l'AFOM



Mon mobile et ma santé

Septembre 2007

AFOM
ASSOCIATION FRANÇAISE
DES OPERATEURS MOBILES

L'utilisation de mon mobile est-elle dangereuse pour ma santé ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les autorités sanitaires, en France comme dans les autres pays, indiquent qu'aucun danger n'est établi pour la santé des utilisateurs de téléphone mobile, tout en demandant la poursuite des recherches scientifiques.

Elles s'appuient sur l'analyse de plus de 1 100 études scientifiques sur les ondes radio – dont 600 sur la téléphonie mobile. Toutes ces études sont répertoriées par l'OMS.

De nouvelles études et de nouveaux avis sanitaires sur le téléphone mobile sont régulièrement publiés dans le monde entier.

Dans l'attente des résultats de toutes les recherches scientifiques, l'OMS et les autorités sanitaires font des recommandations permettant de réduire votre exposition aux ondes radio.

Qu'est-ce que le DAS de mon téléphone mobile ? Pourquoi est-ce une notion importante ?

Le DAS (Débit d'Absorption Spécifique) de votre mobile – ou SAR pour Specific Absorption Rate en anglais – est le niveau maximal d'ondes radio auquel vous pouvez être exposé en utilisant cet appareil. C'est l'une des caractéristiques techniques de votre mobile.

Au cours d'un appel téléphonique, votre exposition réelle aux ondes radio atteint rarement le DAS de votre mobile.

Le DAS est important parce que l'Organisation Mondiale de la Santé et les autorités sanitaires indiquent qu'aucun danger pour la santé n'a été établi en dessous d'une exposition de la tête à 2 W/kg.

Cette limite de 2 W/kg a été établie dans l'objectif d'assurer la sécurité et la protection des utilisateurs de mobile. Elle a été fixée avec un coefficient de sécurité important pour couvrir d'éventuels effets à long terme.

Quelles sont les obligations réglementaires pour les téléphones mobiles ?

Tous les téléphones mobiles commercialisés en France doivent avoir un DAS inférieur à 2 W/kg, la limite fixée dans l'arrêté du 8 octobre 2003.

Les constructeurs de téléphones mobiles doivent indiquer, dans la notice d'emploi, le DAS de l'appareil ainsi que les précautions d'usage figurant dans l'arrêté du 8 octobre 2003.

Comment réduire mon exposition aux ondes radio quand je téléphone ?

Vous pouvez utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant vos appels téléphoniques.

Ceci étant, avec un kit oreillette, il est conseillé aux femmes enceintes d'éloigner le téléphone du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre.

Vous pouvez téléphoner de préférence dans les zones où la réception est de bonne qualité.

La qualité de la réception est indiquée par le nombre de barrettes sur l'écran de votre téléphone. Plus il y a de barrettes, plus votre téléphone émet à faible puissance.

Ces deux recommandations sont issues de l'arrêté du 8 octobre 2003 et de l'avis de juin 2005 de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail.

Vous pouvez également choisir un mobile à faible DAS, ce qui permet de réduire le niveau maximal de votre exposition aux ondes radio.

Questions - réponses

Mon téléphone mobile émet-il en permanence ?

Non. Quand vous n'utilisez pas votre mobile, il n'émet pas d'ondes radio, sauf quelques secondes une fois toutes les 3 heures en moyenne pour signaler sa présence.

Mon exposition aux ondes radio est-elle différente selon les modèles de téléphone mobile ?

Oui, même si tous les téléphones mobiles commercialisés en France respectent la réglementation et ont un DAS inférieur à 2 W/kg. Chaque modèle de téléphone est caractérisé par son DAS en ce qui concerne le niveau d'exposition aux ondes radio. Celui-ci indique le niveau maximal auquel vous pouvez être exposé en utilisant ce téléphone.

Les kits oreillette bluetooth me permettent-ils de réduire l'exposition aux ondes radio ?

Oui. Les kits bluetooth réduisent l'exposition de la tête aux ondes radio. Leur puissance est plus de 100 fois inférieure à celle des téléphones mobiles.

Les accessoires à coller sur mon mobile sont-ils efficaces pour réduire l'exposition aux ondes radio ?

Non. Ces accessoires sont au mieux sans effet sur votre exposition aux ondes radio, et au pire contre-productifs quand ils obligent votre téléphone mobile à augmenter sa puissance d'émission.

Si je porte un appareil médical (stimulateur cardiaque, pompe à insuline...), quelles sont les précautions à prendre ?

Vous devez maintenir une distance minimale de 15 cm entre cet appareil et le téléphone mobile. Il vous est recommandé de parler de ce sujet avec votre médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de votre appareil médical.

L'utilisation du téléphone mobile est-elle dangereuse pour la santé de mon enfant ?

L'OMS et les autorités sanitaires font aujourd'hui la même réponse pour votre enfant et pour vous-même : aucun danger pour la santé n'a été établi en dessous de la limite de 2 W/kg. Néanmoins, les recherches scientifiques doivent se poursuivre afin notamment de mieux prendre en compte les spécificités des enfants qui sont en phase de croissance.

Jusqu'à quel âge est-il déconseillé à mon enfant d'utiliser un téléphone mobile ?

L'OMS et les autorités sanitaires n'indiquent pas un âge en dessous duquel l'utilisation du mobile serait déconseillée. Il appartient aux parents de décider s'ils équipent ou non leur enfant et à quel âge ils le font.

Quelles sont les recommandations des autorités sanitaires pour l'utilisation du mobile par mon enfant ?

Les autorités sanitaires vous conseillent d'inciter votre enfant à faire une utilisation modérée de son téléphone mobile et à réduire son exposition aux ondes radio (voir conseils indiqués dans ce dépliant).